

L'appel à candidatures pour les Chaires d'excellence internationale « Blaise Pascal » de l'Ile-de-France est ouvert !

La Région Ile-de-France lance l'édition 2019 de l'appel à candidatures des Chaires d'excellence internationale « Blaise Pascal ».

Objectifs de l'aide

Ces Chaires ont pour objectif d'accueillir en Ile-de-France des chercheurs étrangers ou expatriés de renommée mondiale en leur offrant, avec le concours des organismes d'accueil, des moyens pour réaliser un projet ambitieux ayant un impact visible et des retombées pour la recherche et la société.

La réputation d'excellence à l'international de ce programme n'est plus à démontrer, avec des résultats scientifiques largement mis en avant et depuis sa création en 1996: 5 prix Nobels qui figurent dans la liste prestigieuse des 98 lauréats. Les 11,4 millions d'euros attribués par la Région ont ainsi offert des moyens et ressources primordiales pour les chercheurs et des conditions d'accueil tout aussi favorables.

Bénéficier des travaux de chercheurs internationaux, qui plus est, les plus talentueux est un gage d'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région et participe à l'objectif d'émergence de campus de rang mondial.

Eu égard au faible nombre de candidatures féminines, les années antérieures, la Région Ile de France encourage les candidatures de femmes scientifiques.

Chaque chaire permettra à une personnalité scientifique d'être accueillie pendant douze mois à plein temps, éventuellement répartis sur deux ans, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur ou de recherche d'Ile-de-France.

Candidatures éligibles

L'appel est ouvert aux chercheuses et chercheurs étrangers de très haut niveau sans condition de nationalité ou aux candidats de nationalité française en poste à l'étranger.

Les dossiers de candidatures sont préparés conjointement par les candidats et les établissements d'accueil et doivent être présélectionnés par les Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) franciliennes. Chaque Comue ou établissement d'accueil situé hors Comue peut présenter **cinq candidatures au maximum ou sept si deux candidatures au moins sont féminines.**

Nature des projets soutenus

L'édition 2019 de l'appel à candidatures 2019 des Chaires Blaise Pascal est ouverte à toutes les disciplines et toutes les thématiques, et notamment des sciences humaines et sociales.

Un candidat doit proposer un projet scientifique ambitieux (quelle que soit sa thématique) qu'il souhaite réaliser dans un laboratoire d'accueil en Ile-de-France.

Les titulaires des chaires doivent assurer, dans le cadre d'un programme pédagogique, au moins 10 enseignements, au moins un séminaire à destination des étudiants et jeunes chercheurs d'Ile-de-France, ainsi qu'une conférence grand public de présentation des recherches menées dans le cadre de leur séjour en Ile-de-France. Ils sont également tenus de fournir un rapport d'activités en fin de séjour. Ils sont invités à participer, dans la mesure de leur disponibilité, aux rencontres doctorales et étudiantes organisées par la Région.

Modalités de l'aide

Sont éligibles les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche publics ou privés à but non lucratif situés en Ile-de-France dont les laboratoires vont accueillir les chercheurs étrangers titulaires des Chaires.

Les lauréats se verront attribuer par chaire un financement maximum de **170.000€** permettant de couvrir principalement les dépenses liées à la rémunération du chercheur ainsi que les moyens de fonctionnement nécessaires à la réalisation du projet : recrutement de personnels (assistants et chercheurs), frais de déplacement, frais d'installation, organisation de colloques ou séminaires.... Les frais de gestion et les dépenses d'équipement ne seront pas couverts par la subvention.

Aux moyens attribués par le programme « Chaires d'excellence internationale Blaise Pascal » s'ajoutent ceux des établissements d'accueil mis à la disposition du candidat pour la réalisation du projet mais peuvent également provenir d'autres sources (COMUES, entreprises, Fondations, etc...).

Les candidatures présentant un co-financement seront privilégiées.

Accueil des lauréats

Il appartient à la COMUE et à l'établissement d'accueil d'offrir au lauréat et à sa famille un accompagnement personnalisé pour faciliter les formalités d'accueil et de séjour en France, en mobilisant les services ou les partenariats qu'ils auront développés, une partie des moyens pouvant être utilisée à cet usage.

La Région contribue à cet accueil, d'une part à travers son dispositif de soutien [Acc&ss](#) (accueil et accompagnement des chercheurs étrangers) et d'autre part par la mise à disposition des lauréats des logements à la Maison de l'Ile-de-France et à la Fondation Victor Lyon situées à la Cité internationale universitaire de Paris.

La sélection des candidats

La sélection des candidats se fait sur la base d'un dossier qui doit être déposé par l'établissement d'accueil du titulaire de la Chaire sur la plateforme des aides régionales : mesdemarches.iledefrance.fr.

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 1 mai 2019 à 10h00. La proposition de projet doit être soumise dans les délais au format demandé et être complète.

Seuls les dossiers complets et respectant ces critères de recevabilité seront présentés au jury.

Contenu du dossier

Les dossiers doivent comprendre impérativement les documents suivants complétés:

- Formulaire de candidature,
- Curriculum vitae du candidat,
- Liste des publications des cinq dernières années,
- Avis motivé du responsable du laboratoire,
- Lettre d'accord du président de la COMUE,

- Lettre d'engagement d'un partenaire du projet (en cas de co-financement provenant d'un partenaire privé).

Recrutement de stagiaires : Conformément à la mesure 100.000 stages créée par la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, le versement de la subvention implique le recrutement de deux stagiaires ou alternants pour une période de deux mois par l'établissement d'accueil du lauréat.

Documents à télécharger

 [Appel à candidatures 2019](#)

 [Formulaire de candidature](#)

Date de clôture:

01 mai 2019

Contact

chairesblaise.pascal@iledefrance.fr